

# Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België  
P.P. - P.B.  
4260 Braives  
BC 33761

N° 42 (Trimestriel) | Juin 2022

## & affluents

P913055



Réserve naturelle du Haut Geer - Ru d'Omal

## sommaire

Actualités Meuse Aval **2** - Actualités des Comités locaux **4**

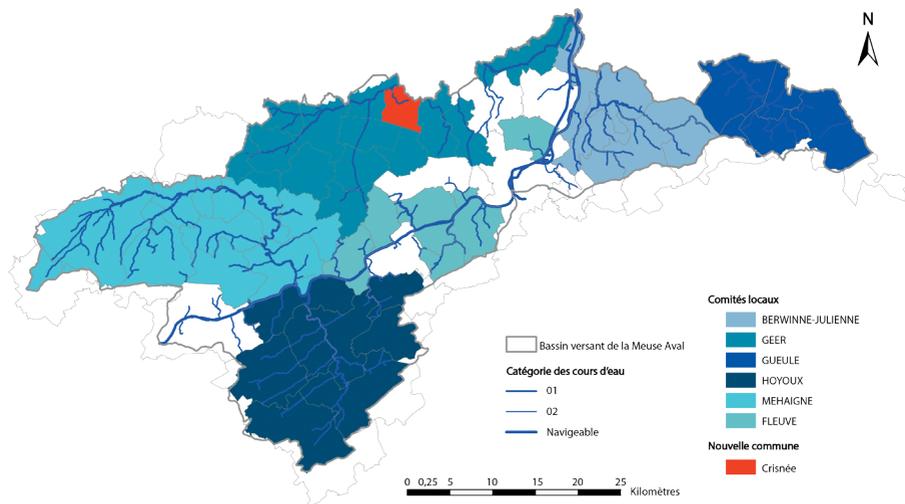
Focus **12** - Carte d'identité **14** - En bref **15**

# Actualités Meuse Aval

## Adhésion de la commune de Crisnée au CRMA

Avec son adhésion en avril 2022, Crisnée devient la 48ème commune partenaire du CRMA. Le comité local du Geer compte ainsi un nouveau collaborateur qui s'engage dans la gestion et la préservation des cours d'eau du bassin versant de la Meuse Aval.

Bienvenue à cette nouvelle commune !



Action 20Mv0901

### RESTAURER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET UNE SOCIÉTÉ À FINALITÉ SOCIALE

Le contrat de rivière base son travail sur un inventaire des atteintes aux cours d'eau, actualisé tous les 3 ans. Dans cet inventaire plusieurs points sont relevés, notamment les ouvrages endommagés (ponts, passerelles, vannes, ...) et les éléments patrimoniaux liés à l'eau pouvant bénéficier d'une mise en valeur (fontaines, lavoirs, pompes à eau, ponts, rambardes ...).

En 2018, le CRMA a proposé aux communes partenaires de remettre en état et/ou en valeur ce patrimoine lié à l'eau. Pour mener à bien cette collaboration le CRMA a pris en charge le financement de la main d'œuvre tandis que les communes ont fournis les matériaux et l'éventuel outillage spécifique nécessaire à la réalisation du travail. Le projet a été mis en œuvre par l'entreprise à finalité sociale «Bois Vert» de Modave sélectionnée au terme d'un marché public.

A l'issue de l'année 2018, 15 sites dans 8 communes réparties sur l'ensemble du territoire du CRMA avaient fait l'objet de travaux de rénovation. Vu le succès rencontré, un nouvel appel à projet a été lancé en 2019 et 2020 via un budget annuel de 20.000 € alloué par le CRMA.

Clavier



Avant



Après

Cette nouvelle sollicitation a confirmé l'intérêt de nos communes partenaires : 31 ouvrages ou sites répartis dans 15 communes adhérentes au CRMA ont été sélectionnés.

Le projet ayant pris quelques retards dus au contexte sanitaire, à l'agenda de l'entreprise désignée et au respect des périodes de nidification de certaines espèces présentes, la remise en valeur du dernier des ouvrages sélectionnés a été finalisée ce 10 mars 2022.

En tout, 19 communes partenaires du CRMA (dont 14 dans la zone Huy-Waremme) ont bénéficié de ce projet et 46 ouvrages et éléments patrimoniaux liés à l'eau ont ainsi été restaurés.

Hannut



Avant



Après

Modave



Avant



Après



# Actualités des comités locaux

## 1 Actualités du Comité Local Hoyoux

Action 20Mv0176

### FORMER LE PERSONNEL DU SERVICE TRAVAUX À LA GESTION DES PLANTES INVASIVES ET À L'UTILISATION DES PISTOLETS INJECTEURS

Le 11 avril, le comité local du Hoyoux a réalisé la première partie d'une formation, articulée en trois séances, destinée au personnel du service travaux de la commune de Ohey. Cette formation a pour objectif de rendre le personnel communal plus autonome dans le cadre de la gestion des plantes exotiques envahissantes sur son territoire. Trois espèces (les plus courantes) sont spécifiquement ciblées : la berce du Caucase (faisant l'objet d'un plan de gestion coordonné à l'échelle régionale), les renouées asiatiques et la balsamine de l'Himalaya (dont la gestion le long des cours d'eau est coordonnée par le contrat de rivière).

Le premier volet de cette formation consistait à fournir l'information nécessaire pour pouvoir reconnaître ces espèces exotiques envahissantes afin d'assurer d'une part la sécurité du personnel (la berce du Caucase pouvant causer de sévères brûlures), d'autre part d'éviter leur propagation mais également de pouvoir signaler au contrat de rivière leur présence éventuelle en dehors des cours d'eau traversant la commune.

Celle-ci s'est poursuivie par une formation pratique à la gestion des berces du Caucase le 30 mai. Enfin, une seconde formation pratique à la gestion des renouées asiatiques par injection sera prochainement programmée. Cette dernière problématique sera abordée en étroite collaboration avec le DNF.



Balsamine de l'Himalaya



Berce de Caucase



Renouées asiatiques

## VISITE DE TERRAIN EN COMPAGNIE DU CRMA POUR ILLUSTRER UN COURS DE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX

Le 26 avril, 19 étudiants en architecture du paysage à la HECh-ISla ont réalisé, avec leur professeur Xavier Legrain, une visite de terrain dans la vallée du Hoyoux et du Triffoix dans le cadre de leur cours de Gestion intégrée des eaux. Le comité local du Hoyoux les a accompagnés durant cette journée de terrain, destinée à illustrer les concepts abordés au cours (Directive Cadre sur l'Eau, notions de district hydrographique, bassin versant, masses d'eau de surface et souterraines, ...).

Ces étudiants ont donc pu appréhender le travail réalisé par les contrats de rivière, analyser quelques «points noirs» relevés en inventaire des atteintes environnementales aux cours d'eau mais également mettre en perspective ces notions très théoriques au travers de cas pratiques : levée des obstacles à la libre circulation des poissons, problématique de l'accès du bétail au cours d'eau, gestion et mesures de conservation de la ripisylve, gestion des plantes invasives, découverte des travertins, exemples de concertations entre riverains, gestionnaires de cours d'eau et DNF afin de concilier la valorisation du patrimoine bâti et la préservation de la biodiversité...

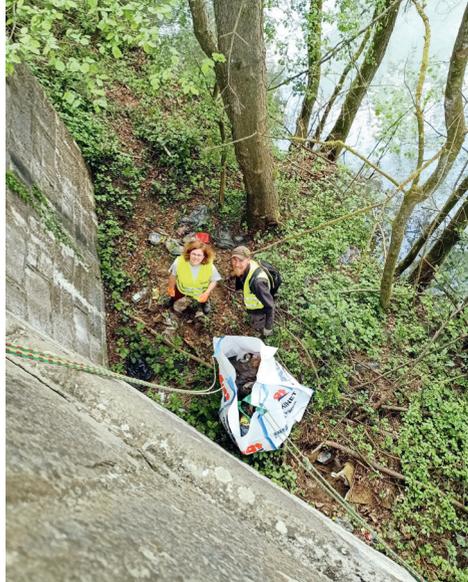
La journée s'est clôturée par une visite du système d'épuration individuelle du château de Modave avec l'aimable participation de Vivaqua : l'occasion de rappeler le cycle anthropique de l'eau, la gestion des eaux pluviales, les mesures de protection des zones de captage d'eau de distribution mais aussi le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique et le fonctionnement des systèmes d'épuration avant de découvrir un cas concret d'épuration extensive par filtres plantés.



Action 20Mv0840

## ORGANISER LE NETTOYAGE DU RYS À PONT AU NIVEAU DE LA N641 ET EN AMONT

Le 7 mai, la commune de Modave en collaboration avec le CRMA a organisé le nettoyage du Rys à Pont ainsi que d'un petit affluent non dénommé du Hoyoux, longeant la rue Haie de Barse. Les déchets des berges du Hoyoux ont également été collectés par les participants sur la portion d'environ 300 mètres située entre la rue Haie de Barse et la confluence avec le Rys à Pont.



Toute cette zone comporte deux «points noirs» problématiques, deux zones de stationnement utilisées comme dépotoir par certains passants peu scrupuleux.

Le bilan de l'opération traduit bien l'importance de la problématique des déchets dans ces zones : en 3h de travail, ce sont 19 sacs de déchets tout venant, 7 sacs PMC et pas mal de déchets insolites (bidon d'huile, sacs de terreau, sapin de Noel, grille de barbecue, langes, ...) qui ont été ramassés sur les berges de ces cours d'eau. Ces «points noirs» feront l'objet de l'attention de la commune de Modave dans le cadre de la mise en place de son Plan Local de Propreté : une stratégie de lutte «sur mesure» contre la malpropreté publique mise en place actuellement dans une soixantaine de communes wallonnes.



## 2 Actualités du Comité Local Meuhaigne

### CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ TECHNIQUE PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE POUR ACCENTUER LA CONCERTATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DANS LE BASSIN DE LA MEHAIGNE

La lutte contre les inondations à l'échelle de la Wallonie est coordonnée par le Groupe Transversal Inondations. Celui-ci a pour mission principale la mise en œuvre de la Directive européenne Inondations de 2007.

Cette directive, transposée dans le Code wallon de l'Eau, établit un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, et vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Elle se traduit concrètement par l'établissement de Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI). Ces plans reprennent l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre par les différents acteurs concernés sur une période de 6 ans. Les PGRI couvrant la période 2022-2027 viennent d'ailleurs de faire l'objet d'une enquête publique, que nous vous annonçons dans notre précédent Meuse Info, et seront prochainement validés par le Gouvernement Wallon.



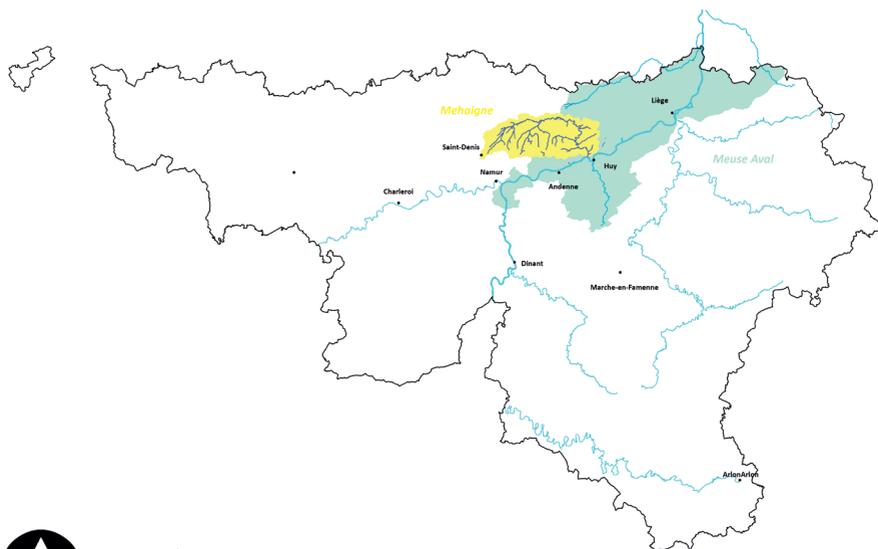
L'élaboration de ces plans d'actions est assurée par des comités techniques qui réunissent les structures impliquées dans la lutte contre les inondations et permettent leur concertation à une échelle plus locale, celle des sous-bassins hydrographiques.

À l'initiative des Bourgmestres de la Zone de Secours de Hesbaye, un «sous-comité technique» a été créé en ce début d'année 2022 pour améliorer encore cette concertation à

une échelle plus locale, le bassin versant de la Mehaigne et les 11 communes qu'il couvre partiellement. Réunis début mai, ces communes, les services en charge de la gestion des cours d'eau des Provinces de Namur et Liège, et du Service Public de Wallonie, les services régionaux spécialisés dans la lutte et la protection contre le ruissellement et les coulées de boue, les chargés de mission Agriculture des Groupes d'Action Locale et du Parc Naturel Burdinale Mehaigne ainsi que le CRMA ont pu s'informer mutuellement sur les mesures que chacun entend mettre en œuvre pour diminuer les risques liés aux inondations. Pour en savoir plus, notamment sur les mesures concrètes, [www.inondations.wallonie.be](http://www.inondations.wallonie.be) !



Fascines à Donceel





## INSTALLATION DE BANDES DE TAILLIS DE SAULE À TRÈS COURTE ROTATION DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL SOILE ET AFFLUENTS

Ce printemps a vu l'implantation de deux premières bandes de taillis à très courte rotation dans la plaine agricole située entre Hanret (Éghezée) et Hemptinne (Fernelmont).

Composées de boutures de 2 espèces de saules (4 cultivars du saule des vanniers et 1 du saule pourpre) et de 4 espèces de trèfles, et complétées de deux bandes enherbées, ces bandes de 18 mètres de large joueront à l'avenir de multiples rôles sur les plans agricole, hydraulique, écologique, paysager et climatique.

Cette nouvelle pratique agricole de production de biomasse constitue une diversification intéressante pour l'exploitation et bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme de Mesures Agri Environnementales et Climatiques. Les plaquettes de bois qui sont produites par ces bandes peuvent être utilisées comme combustible dans les chaufferies communales ou privées, comme amendement des sols ou comme litière pour les animaux d'élevage. Facile à récolter avec un matériel conventionnel, le saule a une croissance rapide, ne requiert pas d'engrais ni de traitement phytosanitaire, abrite des auxiliaires utiles et fournit de la nourriture aux pollinisateurs.

Localisées judicieusement, ces bandes constituent des barrières hydrauliques et favorisent l'infiltration, participant de la sorte à la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boue.

Elles participent au maillage écologique en fournissant refuge et nourriture à de nombreuses espèces.

Leur rendement est estimé entre 9 et 19 tonnes à l'hectare par an, soit 35 à 75 m<sup>3</sup> apparent plaquette\*, pour des coûts d'implantation de 4.000€ et de récolte de 250 à 300€ par hectare et par an. En comptant la prime de 1.500€ par hectare, leur revenu est donc estimé entre 1.700 et 2.575€ par hectare et par an sur une période de 20 ans. 1,2m<sup>3</sup> de copeaux de saule fournissent par ailleurs autant d'énergie que 100L de mazout mais émettent 13 fois moins de CO<sub>2</sub>.

*\* De manière générale, 1m<sup>3</sup> de bois plein équivaut à 2,5 m<sup>3</sup> apparent plaquette (volume air et bois broyé).*



### 3 Actualités du Comité Local Gueule

Action 20Mv0269

#### OPÉRATION RIVIÈRE PROPRE À RAEREN

Le samedi 7 mai, une ORP «Opération Rivière Propre» a été organisée par la commune de Raeren. Les zones à nettoyer ont été identifiées par le CRMA lors de son inventaire des atteintes puis vérifiées une seconde fois sur place avec un agent communal afin de déterminer les sites prioritaires.

Dans le cadre du Grand Nettoyage de Printemps, organisé par BeWaPP, des membres motivés de l'association locale d'éducation permanente «Zeitkreis» accompagné d'un employé du service environnement de la commune ont ramassé les déchets le long de deux cours d'eau particulièrement affectés par cette problématique, l'Iterbach à Raeren et la Gueule à Eynatten.

Au total, 8 sacs ont été remplis avec les ordures collectées aux abords des berges et directement dans les ruisseaux.

Un grand merci aux aides diligentes qui ont contribuées au maintien de la propreté dans nos cours d'eau !



## 4 Actualités sur la Meuse Fluviale

### RAMASSAGE DE DÉCHETS SUR DEUX ÎLES DE MEUSE : L'ÎLE DES BÉGUINES ET L'ÎLE CHANOINES

Un an s'est bientôt écoulé depuis les inondations spectaculaires du 14 juillet 2021. Leur passage a laissé de nombreuses traces (lingettes et plastiques entremêlés dans les arbres, déchets disséminés le long des berges...) visibles notamment sur les îles mosanes qui se sont retrouvées sous eau.

Malheureusement, ces petites oasis sont difficilement accessibles au public car leur accès nécessite un bateau. Grâce à l'initiative du club de nage en eau libre, Cool Huy, qui dispose d'embarcations adéquates, une opération de collecte des déchets a pu être organisée sur les îles des Béguines et des Chanoines en face de Java, sur la commune de Wanze.

Compte tenu du caractère insolite de cette action, Cool Huy a contacté l'unité de scouts de Saint-Quirin et le CRMA pour participer au nettoyage.

En outre, l'asbl souhaitait faire de cette journée une activité ludique et pédagogique afin de sensibiliser les jeunes au tri des déchets et à l'intérêt de ces petits coins de paradis pour la biodiversité. Ainsi ce n'est pas moins d'une trentaine de scouts qui ont été sensibilisés et acheminés en bateau pour ramasser les déchets.

Bilan : près de 8 sacs PMC, 18 sacs de tout venant et d'autres déchets tels que des cordes, un extincteur, une bouée, des câbles, des ballons, des escabeaux, des cartables... soit plus de 2m<sup>3</sup> d'immondices ramassés en 2 heures.

#### A noter :

Ces deux îles sont des réserves naturelles et leur accès nécessite au préalable une autorisation du Département de la Nature et des Forêts (DNF).



# focus

## sur LA SÉCHERESSE

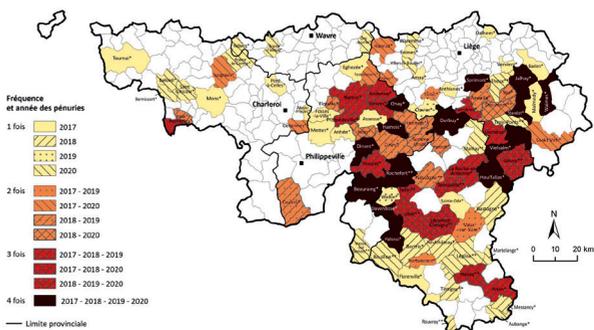
Les changements climatiques en cours tendent à augmenter la fréquence des événements météorologiques extrêmes, des années excessivement humides, succédant à des années excessivement sèches. Ces évolutions constituent un défi majeur pour notre région. Les sécheresses font notamment partie des phénomènes sur lesquels nous pouvons tous agir à notre échelle, simplement **en économisant l'eau**. Pour mieux comprendre ces phénomènes de sécheresse, deux types d'usages sont à distinguer :

### 1. Les usages des eaux souterraines

Majoritairement affectées à la distribution publique (79%), les réserves d'eau souterraines se rechargent en hiver et sont moins sensibles aux sécheresses printanières et estivales. Cependant, dans un contexte d'évolutions probables des usages (l'irrigation des cultures semble par exemple se répandre dans le bassin versant de la Meuse Aval), la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et les opérateurs du cycle de l'eau ont établi un Schéma Régional des Ressources en Eau (SRRE). Ce SRRE développe plusieurs outils réglementaires et de planification de l'exploitation assurant :

- la pérennité et la diversité des ressources hydriques ;
- la sécurité d'approvisionnement du territoire ;
- la coordination des actions et des investissements de tous les acteurs impliqués.

Chacune et chacun d'entre nous sommes également invités à contribuer à l'effort collectif en réduisant et en réfléchissant notre consommation. En effet, lorsque la consommation d'eau augmente, elle aug-



mente généralement partout en même temps, mettant sous pression le réseau de distribution. Il convient donc d'anticiper les périodes de sécheresse en particulier pour les usages moins essentiels (par exemple, le lavage de voiture).

Le recours à l'eau de pluie est une solution. Rappelons toutefois qu'elle contribue également à la recharge des nappes et à l'alimentation des cours d'eau et que 25% du prix de l'eau de distribution contribue au financement de l'assainissement de nos eaux usées.

Favoriser les revêtements poreux et limiter l'imperméabilisation des sols dans nos aménagements extérieurs contribuent également à l'infiltration de l'eau et à la recharge des nappes tout en limitant le ruissellement.

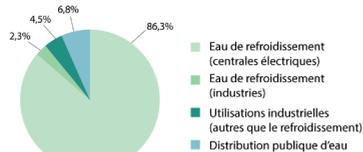
## 2. Les usages des eaux de surfaces

En ce qui concerne les usages des eaux de surface et bien qu'elles soient majoritairement affectées à l'activité industrielle (refroidissement des centrales électriques et des industries – 98%), le Service Public de Wallonie s'est doté d'un Dispositif Sécheresse. Ce dispositif rassemble 18 mesures d'acquisition d'informations, préventives, curatives et de sauvegarde de la faune. Parmi celles-ci :

- l'adoption de nouvelles réglementations permettant d'encadrer les prélèvements en eau de surface, d'arbitrer les usages et de les limiter en période de sécheresse ;
- la création d'une procédure de lâchers d'eau préventifs ;
- l'arrêt temporaire des turbines hydroélectriques ;
- la valorisation des eaux d'exhaure, etc.

À nouveau, nous sommes à même de ne pas accroître l'impact des sécheresses sur les cours d'eau et les écosystèmes associés, particulièrement affectés par la répétition de ces événements. Nous devons réduire et réfléchir nos prélèvements des eaux de surface, en particulier pour les usages moins essentiels, afin d'anticiper et limiter les sécheresses.

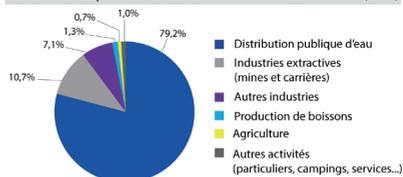
Utilisations des prélèvements en eaux de surface en Wallonie (2018)



TOTAL : 1 397,9 millions de m<sup>3</sup>

Site de la SPGE : <http://www.spge.be/fr/index.html#EC-1>  
 REEW - Sources : SPW Environnement - OIE - SPW Environnement - DSD

Utilisations des prélèvements en eaux souterraines en Wallonie (2018)



TOTAL : 370,5 millions de m<sup>3</sup>

© SPW - 2021 REEW - Source : SPW Environnement - OIE

L'aménagement de nos espaces extérieurs peut également jouer un rôle : limiter les besoins en arrosage par le paillage ou le recours à des espèces ou des variétés tolérantes à la sécheresse, créer des mares naturelles plutôt que des étangs artificiels constituent des exemples abordables.

L'intensité de ces sécheresses peut être évaluée en observant l'évolution des cours d'eau grâce aux données des appareils de mesure placés à divers endroits du territoire sur le site [hydrometrie.wallonie.be](http://hydrometrie.wallonie.be).

Plus d'infos : <http://etat.environnement.wallonie.be> & <http://hydrometrie.wallonie.be>



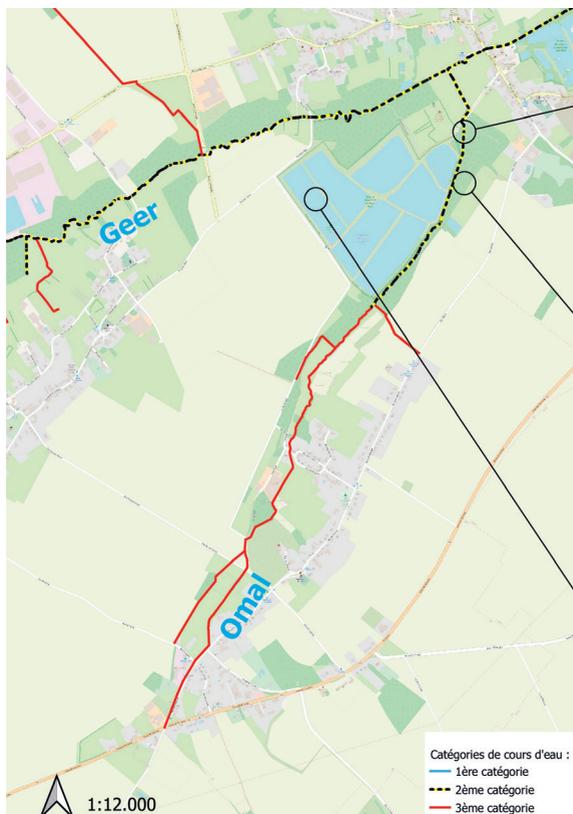
En deçà du débit biologique, débit en dessous duquel le cours d'eau ne peut plus assurer ses fonctions écologiques, il conviendrait de stopper tout prélèvement.

Illustration de deux types de captage



# Carte d'identité

## Le Ruisseau d'Omal



**Son ou ses nom(s) :** Ruisseau d'Omal dit le «Faux Geer».

**Sa source et embouchure :** L'Omal prend sa source au sud du village d'Omal au niveau de la N69, sur la commune de Geer. Il passe le long de la réserve naturelle du Haut-Geer puis se jette dans le Geer.

**Affluent :** Le Geer  
De nombreuses petites sources viennent alimenter l'Omal sur tout son cours.

**Catégorie (gestionnaire) :** Cours d'eau de 3ème catégorie (gestion communale) puis de 2ème catégorie (gestion provinciale) à l'entrée de la réserve naturelle jusqu'à la confluence.

**Masse d'eau :** L'Omal fait partie de la masse d'eau MV18R Geer I (superficie de

244 km<sup>2</sup>), avec une typologie «ruisseau limoneux à pente moyenne».

**État écologique (2019) :** mauvais

**État chimique (2019) :** mauvais

**Données chiffrées :** Longueur : environ 3,5 km.

**Occupation du sol (2011) :** 83% des terres occupées par la masse d'eau Geer I sont cultivées, et 15% sont artificialisées. Le reste concerne les forêts et milieux semi-naturels et les surfaces en eau et zones humides.

**Site écologique :** L'Omal traverse le Site de Grand Intérêt Biologique des «Décanteurs de Hollogne-sur-Geer».

Ce site correspond aux décanteurs de l'ancienne râperie de Hollogne-sur-Geer et est un pôle ornithologique important de la région. On y observe de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs, en halte migratoire ou hivernants, dont le grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), la mouette rieuse (*Larus ridibundus*), le canard chipeau (*Anas strepera*), le canard souchet (*Anas clypeata*), le tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), le fuligule morillon (*Aythya fuligula*), la gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), le phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), etc. Cette zone humide présente également un grand intérêt pour les odonates et les amphibiens.

Le site est propriété de Hesbaye Frost et est géré par Natagora. L'accès au site est autorisé mais il est important de rester sur les digues et de ne pas entrer dans les bassins (même en friche) pour éviter tout dérangement.

**Site Natura 2000 :** pas de site Natura 2000 au niveau de ce cours d'eau.

**Autre espèce :** Le castor, espèce protégée sur le territoire wallon, est bien présent le long du ruisseau d'Omal.

#### Balades à proximité :

- Le site des décanteurs de Hollogne-sur-Geer est accessible au public.

- Promenade du Geer : balade de 8,9 km le long du Geer et de l'Omal, au départ de la rue de la Fontaine à Geer, à retrouver sur le site de la Maison du Tourisme Terre de Meuse.

**Anecdote :** la culture rubanée désigne la période préhistorique la plus ancienne d'Europe centrale, caractérisée par un mode de vie qui devient sédentaire, et dont les denrées alimentaires produites doivent être conservées dans des poteries d'argile. Celles-ci sont décorées de ruban, d'où le nom de «rubanée». C'est en Hesbaye liégeoise que l'on compte la plus grande densité de sites rubanées, et c'est à Omal que les premières traces ont été découvertes. Cette civilisation est en conséquence également appelée civilisation omalienne.

## En bref



Attendue depuis 2 ans au moins, notre chargée de communication a pris ses fonctions début mai.

Il s'agit de Justine Sarthe.

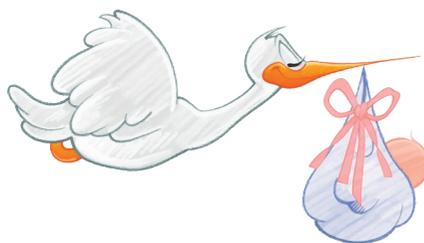
Vous pouvez la contacter au 085/71.26.55 ou par email :

[communication@meuseaval.be](mailto:communication@meuseaval.be).



Autre bonne nouvelle, Olivier Doupagne vient renforcer l'équipe comme Coordinateur du Comité Local du Geer.

Ses données de contact sont inchangées : 0493/18.11.49 [geer@meuseaval.be](mailto:geer@meuseaval.be)



## Carnet rose

Le 21 février, la petite Sasha est venue agrandir la famille de notre collègue Sébastien Devillers.

Félicitations aux heureux parents

# Contactez-nous!

info@meuseaval.be - 085/71.26.55 – Place Faniel 8, 4520 Wanze

## COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL GEER > OLIVIER DOUPAGNE

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 – 0493/18.11.49 - geer@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 0474/31.15.15 - hoyoux@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.78 - mehaigne@meuseaval.be

## MEUSE FLUVIALE > CORENTIN AMAND

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 085/71.26.55 - fleuve@meuseaval.be

## CHARGÉE DES INVETAIRES DE TERRAIN > MARIE-CLAIRE HOUÉE

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.89 - inventaire@meuseaval.be

## COMMUNICATION > JUSTINE SARTHE

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - communication@meuseaval.be

## COORDINATION - ADMINISTRATION > EDMEE LAMBERT

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.94 - administration@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 48 communes et villes partenaires (Amay, Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Havelange, Hannut, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Oupeye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Tinlot, Thimister-Clermont, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt)

Layout : Élise Latinne

Mise en page et impression : Imprimerie Daxhelet.

Editeur responsable: Béatrice Moureau

Imprimé sur papier PEFC.



## talon d'adhésion

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom: .....

Par mail: .....

Par courrier: .....

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,  
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be



Ou...  
Abonnez-vous  
en ligne sur  
meuseaval.be